

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 8 juillet 2020

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Taïbi, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beudet, Mme Choulet, Mme Dellac, M. Fourcade, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Beudet
Mme Valls donnant pouvoir à M. Guiraud
Mme Abomangoli donnant pouvoir à Mme Capanema
M. Bluteau donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani
Mme Denis donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Kergoat donnant pouvoir à M. Prudhomme
Mme Magrino donnant pouvoir à M. Chevreau
Mme Piétri donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Ayyadi



Délibération n° 2020-VII-27 du 8 juillet 2020

COMPTE ADMINISTRATIF POUR L'EXERCICE 2019.

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2003-132 du 19 février 2003 portant réforme des règles budgétaires et comptables applicables aux départements (M52),

Vu le rapport de son président,

Les commissions consultées,

après en avoir délibéré,



- APPROUVE le compte administratif pour 2019 qui se décompose pour l'ensemble du budget général et des services à comptabilité distincte de la façon suivante :

- Déficit global d'investissement reporté 2018 : 54 554 111,59 euros
- Excédent global de fonctionnement reporté 2018 : 153 729 010,67 euros
- Affectation totale à la section d'investissement : 60 241 161,27 euros

Volume global des réalisations de l'exercice 2019 :

- des dépenses de : 2 535 060 079,93 euros
- des recettes de : 2 618 129 633,99 euros

et en volume réel :

- des dépenses de : 2 372 343 671,69 euros
- des recettes de : 2 455 413 225,75 euros

Budget principal

Section investissement :

Déficit antérieur reporté de 2018 : 46 276 393,21 euros

Réalisation de l'exercice 2019 :

- volume global : 375 167 621,63 euros en dépenses et 357 532 862,89 euros en recettes
- volume réel : 311 972 205,59 euros en dépenses et 240 085 150,92 euros en recettes

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2018 : 93 487 849,40 euros

Réalisation de l'exercice 2019 :

- volume global : 2 057 153 514,37 euros en dépenses et 2 146 413 894,16 euros en recettes
- volume réel : 1 983 053 967,94 euros en dépenses et 2 126 566 643,66 euros en recettes

Budget annexe d'assainissement

Section investissement

Déficit antérieur reporté de 2018 : 8 277 718,38 euros

Réalisation de l'exercice 2019 :

- volume global : 57 046 580,09 euros en dépenses et 55 945 569,76 euros en recettes
- volume réel : 52 184 877,06 euros en dépenses et 34 607 669,99 euros en recettes

Section de fonctionnement

Excédent antérieur, libre d'affectation, reporté de 2018 : 0,0 euro

Réalisation de l'exercice 2019 :

- volume global : 45 692 363,84 euros en dépenses et 58 237 307,18 euros en recettes
- volume réel : 25 132 621,10 euros en dépenses et 54 153 761,18 euros en recettes

- CONSTATE l'existence d'un excédent global des recettes sur les dépenses de 122 003 291,87 euros qui englobe :

- le déficit d'investissement : 73 289 880,66 euros
- l'excédent de fonctionnement : 195 293 172,53 euros

Se décomposant comme suit :

Budget principal :

- le déficit d'investissement : 63 911 151,95 euros
- l'excédent de fonctionnement : 182 748 229,19 euros

Budget d'assainissement :

- le déficit d'investissement : 9 378 728,71 euros
- l'excédent de fonctionnement : 12 544 943,34 euros

- DÉCIDE d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **Budget principal**

Affecte une partie de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 63 911 151,95 euros (au compte 1068), et affecte à la section de fonctionnement le solde de l'excédent de fonctionnement soit 118 837 077,24 euros (au compte 002)

- **Budget annexe d'assainissement**

Affecte l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement pour un montant de 12 544 943,34 euros (12 484 376,34 euros au compte 1068 et 60 567 euros au compte 1064), dont 9 378 728,71 euros à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

Ces décisions d'affectation feront l'objet d'inscriptions au prochain stade budgétaire.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Beaudet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Fourcade, M. Kergoat, M. Kern, Mme Magrino

Vote(s) contre de :

M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Choulet, Mme Paul, Mme Piétri

Abstention(s) de :

Mme Abomangoli, Mme Capanema, M. Laporte, M. Taïbi, Mme Lagarde, M. Chabani

N'ayant pas pris part ni au débat ni au vote :

M. Troussel

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité : ✓	Voix contre : 9	Abstention(s) : 6
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.